

Assises académiques de Prévention de l'Illettrisme

Lille 2 décembre 2010

Atelier 6 : Des dispositifs spécifiques et innovants

Intervention de **Alain BERNARD**, formateur au CASNAV, CLA-NSA

Les élèves nouveaux arrivants Non Scolarisés Antérieurement (NSA)

Notons au préalable que nous ne traiterons ici que des élèves d'âge scolaire second degré, seuls concernés par la notion de NSA, définie par les circulaires de 2002.

Les ENA (Elèves Nouvellement Arrivés)

Les ENA-NSA sont d'abord reconnus dans l'Education Nationale comme des ENA, et c'est à ce titre que peut s'enclencher pour eux l'attribution des moyens spécifiques prévus dans les circulaires nationales. Dans le second degré, il s'agit de jeunes avec un niveau d'âge du collège (12 à 16 ans) relevant de l'obligation scolaire. Ce sont des « adolescents nouvellement arrivés en France pour lesquels la maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne permet pas de tirer profit immédiatement de tous les enseignements des classes du cursus ordinaire ».

Le dispositif général pour les ENA

Deux cas de figure coexistent : il peut s'agir d'élèves isolés, c'est-à-dire de jeunes inscrits dans des établissements dans des secteurs qui ne reçoivent ce type d'élèves qu'épisodiquement. Aucun moyen lourd (création de poste d'enseignant qualifié) n'est donc envisageable. Après évaluation d'un formateur du CASNAV, un projet individualisé d'intégration est élaboré, et un contingent d'heures supplémentaires peut être attribué pour un enseignant du secteur.

Dans les secteurs de fort regroupement, les ENA sont inscrits dans leur établissement de rattachement géographique, et affectés ensuite dans le dispositif CLA (Classe d'Accueil) le plus proche pour une prise en charge à temps partiel en FLS (Français Langue Seconde). Les ENA peuvent donc être scolarisés dans 2 établissements lorsque le dispositif CLA n'est pas implanté dans leur collège de secteur.

On se référera utilement à la circulaire n° 2002-100 du 25-04-2002 : « Organisation de la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages ».

Les NSA (Non Scolarisés Antérieurement)

Les NSA sont, parmi les ENA, de jeunes adolescents qui n'ont pas (ou très peu) bénéficié d'une scolarisation dans leur pays d'origine. De ce point de vue, ils ne sont donc pas des illettrés. Nous parvenons à les distinguer au cours de l'évaluation initiale que doit passer chaque élève nouvellement arrivé en France. Pour mesurer le degré de scolarisation antérieure de ces jeunes, nous utilisons, d'une part, des tests de compréhension écrite dans la langue de scolarisation d'origine, et d'autre part, une série de tests de niveaux en mathématiques. Le niveau des connaissances ainsi évaluées constitue un excellent indicateur d'une scolarisation antérieure. Les jeunes qui ne parviennent à répondre aux items d'entrée des tests (qui correspondent généralement à un niveau de dernière année d'école maternelle française) peuvent être considérés comme « Non Scolarisés Antérieurement ». Pour résumer, il s'agit de jeunes non-lecteurs dans la langue de scolarisation de leur pays d'origine, et ne maîtrisant pas les techniques opératoires.

Qu'est-ce qui caractérise scolairement ce public ? Quelles difficultés rencontre-t-il ?

Cultures d'origine, niveaux et parcours scolaires, conditions de vie, contextes politiques, histoires de vie individuelles, tout peut les différencier les uns des autres. Certains ont dû interrompre

leur scolarisation pour raison de guerre, de déplacements de population, ou de fuite devant des régimes dictatoriaux. D'autres fuient la misère et l'absence d'avenir dans leur pays. Ils peuvent être demandeurs d'asile, avoir emprunté les voies de l'immigration clandestine ou être entrés en France dans le cadre légal du regroupement familial. Ils peuvent être membres de communautés pourchassées ou minoritaires dans leur propre pays, communiquant dans un dialecte local.

Leur connaissance de la langue française est elle aussi très variable : certains sont non-francophones totaux quand d'autres ont une maîtrise au moins partielle de notre langue à l'oral.

La carence de pré-requis scolaires

Mais ils ont en commun la méconnaissance de "l'école" : règles, usage, matériel scolaire, tout est à découvrir et à apprendre, avant même de rentrer dans le b-a-ba des apprentissages.

Et encore est-il nécessaire de travailler au départ sur les pré-requis (le langage, notion de code, latéralisation, ...) pour leur permettre d'accéder peu à peu aux capacités de base nécessaires aux apprentissages fondamentaux.

Quel dispositif ?

Sept établissements de l'académie bénéficient d'un dispositif dit de « CLA-NSA » : Classe d'Accueil pour élèves Non Scolarisés Antérieurement. Il correspond à l'attribution d'un équivalent temps plein d'enseignant. Les élèves y sont regroupés pour 18 à 21 heures d'enseignement par semaine, complétées par quelques heures en intégration partielle dans des classes ordinaires.

Par ailleurs, ces 7 établissements sont dotés d'un dispositif CLA "standard" (à mi-temps) pour les élèves scolarisés antérieurement.

Les NSA représentent environ 40 % des effectifs des ENA pris en charge dans ces collèges à double dispositif CLA et CLA-NSA.

Quels objectifs pour ces élèves ?

En respect avec les circulaires de 2002, l'objectif fixé pour les NSA est l'acquisition des connaissances de base correspondant au cycle 3 de l'école primaire, dans une perspective ultérieure de pouvoir intégrer une formation professionnelle courte (CAP, BEP).

Index

- CASNAV : Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage ; service de l'Académie de Lille ; il forme les enseignants à l'intégration scolaire des ENA, participe à la gestion des dispositifs spécifiques CLIN et CLA, et à l'affectation de leurs élèves ; il évalue les ENA isolés et aide les établissements à les intégrer. Il apporte par ailleurs son expertise aux responsables éducatifs de l'académie. Contacts : ce.casnav@ac-lille.fr ; 03.28.38.96.30 ; [site](#)
- [Guide pour la scolarisation](#) des élèves nouvellement arrivés en France
- Les 2 circulaires nationales de référence :
 - Organisation de la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages ; circulaire n° 2002-100 du 25-04-2002 ;
 - [Modalités d'inscription et de scolarisation des élèves de nationalité étrangère des premier et second degrés ; circulaire n° 2002-063 du 20-3-2002](#)